Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_09-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/09 - ULAMIR : participations prévisionnelles 2026

Madame Maria KERSAUDY, Adjointe en charge des finances, expose à l'assemblée que le Conseil d'Administration de l'ULAMIR a décidé que la participation communale 2026 serait sensiblement équivalente à 2025 :

- la cotisation annuelle est maintenue à 10.200 € ;
- le centre de loisirs périscolaire (mercredis) : 9.375 €
- le centre de loisirs extra-scolaire (vacances) : 16.575 €
- la garderie ALSH : 5.400 €
- le Relais Petite Enfance : 1.560 €.

La Commission Finances réunie le 25 février 2026 propose au Conseil municipal de valider le projet d'avenant à la convention initiale. Les paiements se feront par acompte.

Le Conseil municipal,
Après avoir écouté l'exposé de Madame KERSAUDY,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le projet d'avenant à la convention initiale et AUTORISE le Maire à le signer.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Yves LE GUELLEC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC